

# Plan d'affectation cantonal du Parc sauvage de la Vieille Thielle

## Création d'une prairie humide

Le Département de la gestion du territoire communique:

Le plan d'affectation cantonal du Parc sauvage de la Vieille-Thielle, sur le territoire des communes de Cressier et du Landeron, a été sanctionné par le Conseil d'Etat en novembre 2005. Il prévoit diverses mesures afin de favoriser la flore et la faune typiques des milieux humides et de renforcer la valeur naturelle de cette zone de protection de la nature. Pour atteindre ces objectifs, des travaux de terrassement débuteront le 1er septembre 2009 et permettront créer les conditions nécessaires à l'installation d'une prairie humide en décapant la terre végétale jusqu'à une profondeur d'environ 30 cm, sur une surface d'un peu plus de 3000 m<sup>2</sup>.

Des engins de terrassement spécialement adaptés pour le travail dans des milieux naturels fragiles seront utilisés à cette fin, réduisant ainsi autant que possible l'impact du passage des machines sur les sols et les prairies voisines. La terre végétale déplacée sera utilisée pour remodeler la butte d'observation actuelle afin d'améliorer l'accueil du public.

Au final, un nouvel habitat favorable pour les espèces de milieux humides, en grande partie menacées au niveau suisse, sera créé.

Ces travaux faciliteront également l'observation de la nature par le public dans un endroit très prisé des promeneurs.

**Pour de plus amples renseignements :**

**Marie-France Cattin, collaboratrice scientifique au Service de la faune, des forêts et de la nature à Couvet, tél. 032 889 47 48.**

Neuchâtel, le 28 août 2009